



Montréal, le 17 décembre 2020

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision partielle D-2020-167 rendue dans le dossier R-4070-2018

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision partielle [D-2020-167](#) dans le cadre du dossier R-4070-2018 (*Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées*).

Par cette décision, la Régie adopte les normes de fiabilité PRC-004-5(i), PRC-005-6 et PRC-024-2 ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leur version française et anglaise et en fixe la date d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021. La Régie retire également les normes de fiabilité PRC-004-5(i), PRC-005-2 et PRC-024-1 ainsi que leur Annexe Québec, dans leur version française et anglaise et fixe au 1^{er} avril 2021 la date de retrait de ces normes.

Par cette même décision, la Régie approuve les modifications proposées au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire) par le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), dans leur version française et anglaise.

Enfin, dans cette même décision, la Régie approuve les modifications au Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) mais rejette la demande du Coordonnateur relative au retrait de l'annexe E du Registre.

La Régie fixe au 8 janvier 2021 la date de dépôt des normes et de leur Annexe Québec, d'une version complète du Glossaire, ainsi que d'une version complète du Registre, dans leur version française et anglaise, révisées conformément aux dispositions de la décision D-2020-167.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml